

BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

MARCHÉ DE LYON.

Lyon, le 3 février 1883.

La culture déserte décidément notre marché. Le mercredi il ne vient plus personne et si le beau temps se maintient, le marché du travail ne manquera pas à ceux qui ne veulent pas laisser leurs champs incultes et il s'agit pour beaucoup d'atténuer le mal causé aux ensemencements d'automne par la persistance des pluies de la fin de 1882.

La menace du mauvais temps aujourd'hui n'a pas empêché les habitués de se rendre sur la place du Pont et si les offres de la culture n'étaient pas abondantes, les représentants du commerce étaient nombreux.

Nous cotons encore comme samedi dernier : Blés

du Dauphiné 1 ^{er} choix . . .	24,50	25, »
— ordinaire . . .	24,25	24, »
de Bresse 1 ^{er} choix . . .	24,25	24,75
— ordinaire . . .	24,25	24, »
du Bourbonnais	25, »	24,75
du Bourgoigne	24, »	25, »
Blés de Russie	25,50	
Blés d'Amérique	29, »	
Blés d'Algérie durs	25,50	27,50

Les 100 kil., gare Lyon ou environs.

Les apports de la culture sur notre marché n'étaient pas plus nombreux que précédemment; mais en présence de l'indifférence de la meunerie, on a difficilement réalisé les mêmes prix.

Sur nos marchés des départements, les offres sont modérées; la vente est généralement difficile, mais sans baisse.

A Bordeaux, la demande est peu active; on continue à coter 20 75 les 80 kil. pour le blé de pays, 21 74 pour les blés roux d'hiver d'Amérique disponibles, et 23 fr. pour le livrable sur les quatre premiers mois; la farine reste ferme de 38 50 à 39 50 les 100 kil. A Nantes les transactions sont presque nulles; les prix ne varient pas.

Au Havre, les prix sont très fermement tenus. On constate l'arrivée de 13,000 hect. dont 2,800 de New-Yorck et 8,500 de la Nouvelle-Orléans.

A Dunkerque et à Calais les affaires sont assez suivies et les prix très fermes.

En Angleterre, les affaires sont moins nombreuses que la semaine dernière; mais les prix y restent fermement tenus. A Londres, sur le marché des cargaisons flottantes les blés roux d'hiver sont tenus 45 schellings soit 25 81 les 100 kilos. Une cargaison de choix d'Orégon a été payée sur le pied de 28 25 le quintal. C'est le plus haut prix pratiqué cette année.

En Belgique les affaires sont assez actives, mais les prix ne varient pas. A Anvers, les blés roux d'hiver d'Amérique valent de 25 85 à 26 25 les cent kilos transbordés; les Californie de 25 25 à 25 50 et les Polish Odessa de 24 à 25 fr. On ne constate pas de changement sur les autres grains.

En Allemagne, Berlin accuse du calme ainsi que Cologne et Hambourg.

A New-Yorck, la hausse fait chaque jour de nouveaux progrès. Le blé roux d'hiver disponible y est coté 1 doll. 16 le bushel de 36 litres.

A Chicago, le froment roux d'hiver n° 2 livrable sur février est coté 1 doll. 01 1/2 et sur mars à 1 doll. 02 1/4.

Marseille est excessivement calme aux cours précédents. Les affaires restent limitées aux stricts besoins de la consommation locale.

New-York à 1 dollar 18 cents le bushel disponible, gagne 2 cents sur la semaine dernière (fr. 22 72 les 100 kilos contre fr. 21 62.) — Le courant mois est à 1.17 contre 1.15 3/8; mars à 1.18 7/8 contre 1.17 1/2; avril à 1.21. Marché ferme, tendance à une hausse ultérieure. Le fret a regagné le taux de 7 sch.

Saint-Petersbourg (cours du 30 janvier) ne signale pas de variation au cours précédent, 14 roubles le tchetwert fr. 22 80 les 0/0 kilos.

Paris à fr. 59 25 gagne fr. 1 65 sur la farine 9 marques courant mois, et reste sans changement sur le blé, à fr. 26.

Etats-Unis. — Les expéditions, pendant la semaine finissant le 29 janvier, se sont élevées à 469,960 quintaux métriques, dont 119,350 pour le continent, 43,400 pour la France et 334,180 pour l'Angleterre. Les stocks visibles étaient, à cette date, de 5,886,000 quintaux, en augmentation de 108,000 quintaux sur la semaine précédente.

L'année dernière, pendant la semaine correspondante, les expéditions s'élevaient à 496,930 quintaux, dont 108,500 pour le continent et 378,340 pour l'Angleterre. — Les stocks visibles étaient de 4,671,000 quintaux.

Dardanelles — Du 17 décembre au 2 janvier, 9 navires dont 7 vapeurs, portant ensemble 91,300 qx métriques blé ont passé le détroit: 2 en provenance d'Odessa, 5 de Sulina, 1 de Varna, 1 de Constantinople. — De ce nombre, 1 voilier s'est déclaré pour Marseille, 3 vapeurs pour Malte, 2 vapeurs pour l'Angleterre, 1 pour Savone, 1 pour Gibraltar, 1 voilier pour Chio.

L'année dernière, pendant la semaine correspondante, le nombre des passages fut de 12 navires chargés de 110,700 qx, dont 2 pour Marseille; en 1881, il fut de 5; dont 0 pour Marseille; en 1879, de 21, dont 10 pour Marseille; en 1878, de 0, dont 0 pour Marseille.

Nous n'avons aucun changement à signaler sur les farines.

On cote: Farines	
Supérieures	49, » 49,50
Commerce 1 ^{res}	45, » 45,50
— rondes	39,50 40, »

Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises.

Et Farines	
de boulangerie 1 ^{res}	50, » 51,50
rondines ordinaires	43, » 43,50
— ordinaires	42, » »

Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises, au domicile de l'acheteur.

MOUVEMENT DE LA MARQUE DE CORBEIL

Marque D.	Ancienne	Marque D.	
4 janv. 1882	68	»	68
1 déc. 1880	12	»	67
18 — — — — —	18	»	68
23 mars 1881	10	»	67
	44	»	66
	20	»	65
	20	»	66
9 mai 1881	7	»	65
30 — — — — —	20	»	66
20 juil. 1881	29	»	65
8 août 1881	18	»	66
10 — — — — —	22	»	65
16 — — — — —	1	»	64
20 — — — — —	13	»	65
31 — — — — —	16	»	64
5 sept. 1881	8	»	65
25 — — — — —	19	»	64
30 — — — — —	25	»	65
7 oct. 1881	7	»	64
10 — — — — —	5	»	63
13 — — — — —	23	»	62
22 — — — — —	27	»	61
4 nov. 1881	30	»	60
2 — — — — —	8	»	61
5 déc. 1881	21	»	62
21 — — — — —	5	»	61
24 — — — — —	2	»	61

Les avoines sont encore très calmes mais on sent déjà que les acheteurs paraissent plus désireux de faire quelques approvisionnements; on peut donc espérer que cet article suivra bientôt la marche tracée par les orges.

Les issues raffermies un moment par le froid donnent lieu à peu d'affaires.

Seigle	15, »	15,25
Orge brasserie	20,50	21,50
— mouture	17, »	17,50
Avoine	16,75	19,25
Maïs	19,50	22, »
Sarrasins	16, »	16,50
Gros son 1 ^{er} choix	11,50	12, »
Son ordinaire	11, »	11,25
Recoupes fines	10,75	11, »
— grosses	11, »	11,50
Fleurages blancs	16, »	15,50
— bis	14,50	14, »

Les 100 kilos disponibles.

Fourrages :
Le temps doux ne favorise pas ce marché, quand aux affaires,

Ce matin, il y avait, place de la Croix, environ 25 voitures de foin, 20 voitures de paille et quelques voitures de luzerne.
Foin de Bourgogne 10,50 8,50
— de pays 13, » »
Paille de froment 5, » »
— de seigle 4,50 »

GRAINES FOURRAGÈRES. — Nouvelle hausse sur toutes les graines fourragères. Les avis d'Amérique, annonçant en trèfle un stock des plus réduits avec des prix continuellement en faveur, ont eu une grande influence sur nos marchés de France, qui, du reste, commencent aussi à être dégaris de marchandise. Cette pénurie fait croire encore à des prix plus élevés, surtout lorsque arrivent dans quelques semaines les demandes de la province.

Trèfle violet	180 à 190
— blanc	180 à 225
— hybride	180 à 230
— d'Amérique	175 à 185
Luzerne de Provence	155 à 165
— du Poitou	125 à 130
— d'Italie	145 à 150
Minette	60 à 75
Ray-grass anglais	60 à 65
— d'Italie	68 à 70
Pois jaras	23 à 24
Sainfoin à une coupe	32 à 35
— deux coupes	35 à 38
Vesce	26 à 28

MARCHÉ DE MARSEILLE

Marseille, 2 février 1883.

La mise en magasin d'une partie des cargaisons dans le port que les détenteurs ne veulent pas sacrifier, et des ventes un peu plus nombreuses ont rendu le marché moins lourd, les acheteurs, craignant une reprise en voyant les stocks s'éclaircir, semblent mieux disposés aux achats et on peut prévoir, pour la semaine prochaine, plus d'activité dans les transactions. Nous conseillons à nos amis de profiter des prix actuels, qui nous paraissent devoir être les plus avantageux de cette campagne.

Nous cotons :

Disponible :

Marianopoli 128/123	32.25
Berdianska 128/123	33.75
Irka Nicolaïeff 128/123	32. »
— Odessa 128/123	30. »
— Azow 128/123	31. »
La charge entrepôt 1 ^{er} coût.	
Red-Winter n° 2	26.50
Bombay blanc Diaper	25.75
Pologne	23. » à 24. »
Bessarabie	22.50
Irka Nicolaïeff	23. »
Azima Azow	21.50 à 22.50
— Nicolaïeff	22.50
Danube	20. » à 21. »
Burgas	21.75
Enos	21. »
Salonique rouge	21.50
Varna tendre	19.75 à 20. »
Taganrock dur	126 22.50
Berdianska —	126 23. »
Noursi	19. »
Horani	19. »
Jaffa et Tripoli dur	17. » à 17.50
Bombay dur n° 4	24. »
d° — n° 5	22.50
d° — n° 6	21. »
Les 100 kilogr., entrepôt 1 ^{er} coût.	
Dur de Bône ou de Philippeville	25.50
Les 100 kilogr. consignation, 1 ^{er} coût.	
Désignation mars avril, arrivée jusque fin mai ou sur 3 mois de mars.	
Berdianska 128/123	33.50
Marianopoli 128/123	33. »
Irka Azow 128/123	32. »
Irka Odessa 128/123	30. »
— Nicolaïeff 128/123	32. »
La charge, entrepôt 1 ^{er} coût.	
Bombay t. blanc Diaper	25.50
d° rouge	24.50
d° d° Diatribe	22. »
Kurrachée blanc	23. »
d° rouge	22. »
Redwinter n° 2	26.75
Sandomirka de Nicolaïeff	25. »
Burgas 126	22.25
Varna 124	21. »
Salonique rouge 123	22. »
Azow tendre 121	22. »
Danube 122	21.50
Bombay dur n° 3	25.50
d° n° 4	24.50
d° n° 5	23.50
d° Lascary	22.50
d° dur n° 6	21.75
Taganrock durs 126	24. »
d° 124	23. »
Berdianska 126	24.50
Les 100 kilogr. entrepôt 1 ^{er} coût.	
Durs de Bône ou Philippeville	24.50 à 25. »
Les 100 kil., consignation, 1 ^{er} coût.	

CAUSERIE

Il est, depuis quelques jours, fortement question de réviser la loi sur la presse. A-t-on assez remarqué combien vivent peu, en France, les législations qui fixent les limites du quatrième pouvoir? Ne serait-ce point qu'au lieu de codifier la matière en prenant pour base un principe, nos députés se laisseraient sans cesse dominer par les préoccupations incidentes? D'aucuns l'ont dit et j'inclinerais à penser comme eux. Quoiqu'il en soit et puisqu'on va toucher pour la cent millièmes fois à l'arche sainte, l'heure me semble propice pour risquer une petite proposition.

Plaise à nos seigneurs les députés, sénateurs, ministres et conseillers d'Etat de modifier l'ordre des responsabilités fixées par la nouvelle, déjà vieille loi de juillet 1881. Aux termes de cet engin de répression, lorsqu'un délit a été commis par la voie de la presse, la vindicte publique ou la partie lésée, doivent s'adresser, pour obtenir satisfaction ou justice, d'abord au gérant, à son défaut « aux auteurs » puis à l'imprimeur ou à un des distributeurs, colporteurs ou vendeurs de l'œuvre incriminée.

N'était le respect que tout citoyen français doit à la loi, je dirais que cette façon d'entendre les responsabilités manque absolument de bon sens. Cela crève les yeux à tout le monde et il n'est pas un pays civilisé où on ne fasse des gorges chaudes à nos dépens.

J'ai dit par exemple, que Gogowski a vendu de la chicorée pour du café, que sa maison menacée ruine, ou que son capital social est plus fictif que réel. Gogowski se prétend diffamé et demande réparation, qui s'empresse-t-on de citer, éreinter et condamner? Un habitant des Pampas, aussi bien qu'un indigène de Kouka ou un Zélandais, répondrait que c'est moi qui dois payer les pots cassés et les erreurs que j'ai commis. Ce en quoi ces échantillons d'une civilisation primitive commettraient, on le sait, une grosse erreur. Et qu'ils seraient surpris lorsqu'un savant légiste parisien leur révélerait, que ma faute personnelle entraîne, légalement, le châtement d'une tierce personne, qui ne se doutait même pas que je commettais une erreur ou une diffamation!

Combien il serait plus logique de dire, dans le cas où un délit aura été commis par la voie de la presse on recherchera d'abord l'auteur du délit, et, seulement à son défaut, ceux qui lui en auront facilité l'exécution, dans l'ordre des responsabilités naturelles, à savoir gérant, propriétaire, imprimeur et vendeur.

Mais c'est-à-dire que la Palisse, lui-même, aurait trouvé cela. Il est vrai que la Palisse n'aurait aucune chance d'être écouté et qu'il est probable que pareil sort m'est réservé.

Parlons d'autre chose. Je commence par tableur sur ce fait, que nos lecteurs n'ignorent point que depuis la création du chemin de fer du Saint-Gothard qui relie l'Allemagne à l'Italie et menace de détourner notre pays une grande partie du transit commercial, l'opinion publique s'est montrée très vivement préoccupée de ce mouvement Germaino-Italien. De toutes parts surgissent des projets d'ouverture de lignes contrebalaçant l'influence du Saint-Gothard et pendant un long temps on put croire que l'ancienne ligne Simplon-Domo-d'Ossola allait renaître. Malheureusement l'ombre financo-industrielle de M. de Lavalette planait sur l'œuvre et lui portait évidemment la guigne, car des gens qui ne s'étaient jamais, jusque là, avisés d'étudier le massif des Alpes, découvrirent subitement le Mont Blanc et en firent le rival favori du Simplon.

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les raisons bizarres qui furent données en faveur de ce tracé et j'en aurai dit assez sur la solidité de leur argumentation lorsque j'aurai rappelé que bon nombre des partisans du Mont Blanc soutenaient sérieusement qu'une ligne internationale

ne devait passer que sur un territoire français!

Il convient d'autant moins d'arrêter sur le Mont Blanc que son règne est déjà passé. Un ingénieur de mérite, M. de la Vautheleret, a en effet entrepris de prouver que le meilleur tracé d'une voie directe de Londres à Brindisi passe par le Saint-Bernard et qu'en outre de sa meilleure direction, il offre encore le très réel et très sensible avantage d'être moins coûteux à établir que tout autre projet tendant au même but.

De nombreuses marques d'encouragement sont déjà venues récompenser les efforts de M. de la Vautheleret et bientôt le parlement français sera saisi d'une proposition tendant à faire déclarer d'utilité publique la création d'une voie ferrée de Londres à Brindisi par le Saint-Bernard.

En attendant, toute la presse française a reproduit une dépêche annonçant la concession du tronçon de ligne de Coni à Vintimille à la société du Saint-Bernard.

Avez-vous vu le groupe qui surmonte l'Arc de triomphe de l'Étoile à Paris? Oui! alors vous avez dû trouver comme moi que cette esquisse manque de solidité, que la France, tirée à hue et à dia par les quatre chevaux de son attelage, se détache bien maigrement sur le fond du ciel et qu'il y a beaucoup, mais beaucoup trop d'air entre les différents personnages qui concourent à la formation de ce couronnement. Cela a l'aspect d'un ouvrage exécuté à la scie à repercer. On me dit : ce n'est qu'une esquisse et c'est seulement pour donner une idée de ce qu'on pourrait faire. Rien n'est encore définitivement arrêté!... Allons j'aime mieux cela parceque, par la même occasion, j'espère qu'on remontera un peu le soubassement de cet assemblage de bête et de gens, ce qui permettra de le mieux distinguer à distance.

Je n'ai pas l'habitude de parler finance, mais je ne puis cependant passer sous silence le succès que vient de remporter le *Crédit Foncier de France*. Les demandes, accompagnées de la totalité des versements, ont été, à elles seules, assez nombreuses pour dépasser de beaucoup le chiffre de 600,000 obligations demandées à l'épargne. Je vous dirai que je m'y attendais, étant donné l'état général du marché financier. C'est donc sans surprise que j'ai lu qu'à partir du 27 janvier 1883, c'est-à-dire, vingt-quatre heures environ après la fermeture des guichets, les nouvelles obligations étaient admises aux négociations de la Bourse à terme et au comptant.

LE PRÉSENT

ET

L'avenir des valeurs d'assurances

Il ne s'est guère écoulé de jours pendant l'année 1882 où nous n'ayons reçu des lettres éplorées faisant appel à nos connaissances spéciales du marché des assurances. « Monsieur le directeur, nous écrit-on, est-ce que c'en est à jamais fini de nos valeurs d'assurances? Pourquoi cette baisse générale et persistante? Devons-nous vendre à n'importe quel prix? Vaut-il mieux attendre des jours meilleurs? L'ère des dividendes est-elle donc fermée à jamais? »

Telles étaient, en substance, les craintes exprimées par notre clientèle, et ces craintes trouvaient des interprètes, aussi bien dans le Nord que dans le Centre, dans le Midi que dans l'Ouest et l'Est de la France. Il n'était pas jusqu'à l'Étranger qui ne s'inquiétât de cette pénible situation et qui ne recourût à nos conseils.

Au milieu de ce feu croisé de questions, notre attitude n'a point varié une minute. A tous nos correspondants sérieux nous répondions courrier pour courrier : « Si quelque circonstance majeure ne vous impose pas un douloureux sacrifice, gardez vos ti-

tres d'assurances, attendez une reprise qui ne saurait manquer de se produire. Les valeurs d'Assurances françaises sont, avec la Rente française et le *Crédit foncier*, les meilleures valeurs du marché européen, et vous n'avez pas à vous émouvoir, plus que de raison, de l'effondrement des cours. »

Ce langage n'était point de notre part un simple procédé dilatoire, c'était l'expression exacte d'une conviction basée sur l'examen des causes qui ont jeté la perturbation dans le monde de la spéculation.

Ces causes, nous croyons aujourd'hui utile de les examiner publiquement, pour le profit de ceux de nos lecteurs que l'éloignement de Paris ou l'absence de sérieux documents ont mis dans l'impossibilité de les connaître à fond.

N'étant point flatteur de profession, nous aurons peut-être l'occasion de faire entendre des vérités pénibles à quelques-uns, mais il est dans la nature de la lumière, en dissipant les ténèbres autour d'elle, de mettre au jour force imperfections. C'est un petit mal pour un grand bien, et ces considérations ne sauraient enchaîner notre opinion sur les conditions indispensables à observer par qui veut sincèrement préparer un avenir sérieux aux valeurs d'assurances.

Six causes principales ont, selon nous, pesé sur les transactions des valeurs d'assurances, et produit le désarroi actuel.

Voici sommairement ces causes, que nous examinerons plus au long un peu plus loin

I

L'augmentation exceptionnelle des sinistres pendant les années 1880 et 1881, aggravée des effets subversifs de la loi draconienne contre les incendiaires.

II

La création irrétée de nouvelles compagnies d'assurances n'ayant que peu ou point de racines dans le public, et l'intrusion en France de sociétés étrangères sans garanties légales suffisantes.

III

Les majorations excessives dont les financiers ont accompagné, soit l'émission des nouvelles sociétés, soit la cession au public d'anciens titres, jusqu'alors peu répandus.

IV

La concurrence mal entendue des compagnies entre elles, et, par suite, l'augmentation désastreuse des primes accordées aux courtiers d'assurances.

V

L'épidémie de spéculation qui s'était abattue sur notre malheureux pays et qui poussait les malades à engager à tort et à travers le produit de leur épargne.

VI

Le krach, dont les suites funestes ont été nécessairement ressenties par ceux-là même qui s'étaient tenus soigneusement éloignés de toute spéculation.

Reprenons successivement chacune de ces propositions, en nous excusant par avance des lacunes qui se produiront dans ce travail forcément incomplet. Nous n'avons jamais eu d'ailleurs la prétention de dire tout ce qu'un si vaste sujet comporte, et nous nous tiendrons pour suffisamment récompensés de notre labeur si nous réussissons à inspirer aux hommes ultra-compétents le désir de faire, à leur tour, connaître leur opinion sur cette importante question.

PREMIÈRE PROPOSITION

Augmentation exceptionnelle des sinistres pendant les années 1880 et 1881, aggravée des effets subversifs de la loi draconienne contre les incendiaires.

Chacun a conservé le souvenir des sinistres-incendies qui ont jeté l'épouvante dans certaines parties de la France en 1880 et, quoiqu'à un moindre degré, en 1881. A cette époque on a beaucoup crié à la malveillance. L'explication était commode et ne nécessitait pas un grand effort d'esprit, aussi eut-elle un certain succès dans le public. Sans fermer les yeux à l'évidence et tout en reconnaissant que les vengeances, les intentions criminelles ont leur contingent dans cette statistique du feu, nous croyons que la majorité des incendies est due surtout à l'imprudence endémique des ferments du dieu Tabac.

Que de sinistres ont causé et causeront, malheureusement encore, les fumeurs ne-

gligents qui jettent insouciantement derrière eux l'allumette encore enflammée dont ils viennent de faire usage. Cent mille fois cette action imprudente, devenue machinale, resse sans conséquences, mais une fois, par aventure, la buchette embrasée tombe sur un tas de feuilles sèches, sur un papier, sur un rideau, dans une cave où sont emmagasés des réserves inflammables; et, soudain, la flamme jaillit, haute et vivace, s'attachant aux meubles, aux charpentes, aux taillis. Que des secours tardent à survenir et les conséquences immédiates de l'imprudence épouvantent celui-là même qui l'a commise.

Les parents inattentifs qui laissent à la portée des enfants en bas âge des engins inflammables sont également responsables devant la société des ruines rendues possibles par leur imprudence.

La vulgarisation des pétroles, essences minérales gazeuses luciline et autres produits similaires donne à son tour aux grandes personnes l'occasion de graves maladresses.

Si l'application de la loi était toujours possible, les désastres causés tourneraient à la charge de leur auteur, même involontaire; car ici les textes sont formels.

« Tout fait quelconque de l'homme qui aura causé à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer » (art. 1382 c. c.)

« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait mais encore par sa négligence ou par son imprudence » (art. 1383 c. c.)

Malheureusement, le plus souvent, le verdict public reste désarmé devant l'insolvabilité du fauteur de sinistre et l'impunité dont il jouit devient en quelque sorte une consécration du droit d'imprudence.

Ici la loi, manifestement trop bénigne, demanderait à être remaniée dans un sens plus rigoureux tandis que, ainsi que nous l'avons établi dans notre numéro du 30 septembre 1882, dans les cas de criminalité les dispositions trop rigoureuses des art. 434 et suivants du Code pénal éloignent à leur tour de la tête des coupables un châtement hors de proportion avec le crime commis.

La statistique officielle en mains, nous avons démontré, que sur dix incendiaires malveillants ou criminels, neuf échappent à toute responsabilité par suite de l'attitude des jurés, lesquels, neuf fois sur dix, acquittent un accusé qu'ils sentent bien coupable, mais qu'ils estiment n'avoir cependant mérité ni l'échafaud, ni le bague à perçage.

Si l'on veut se rendre compte des résultats obtenus, il suffit de lire avec soin le rapport annuel du Ministre de la justice. On y trouvera la preuve que, sur cent coupables, dix seulement sont poursuivis; et que, sur ces dix, neuf sont acquittés, d'où il s'ensuit que 99 pour cent des incendiaires n'ont que leur conscience pour frein de leurs passions mauvaises.

Nous signalons cette proportion au syndicat des compagnies d'assurances, c'est à lui de provoquer une réforme pénale, qui en établissant un plus équitable répression, prévient bien des imprudences et permettra de punir bien des forfaits.

Une autre cause de la gravité des désastres est également à mettre en évidence. Nous voulons parler de l'insuffisance des moyens de secours en France. Il est en effet prouvé que si à Paris, sept incendies sur dix sont étouffés à leur naissance, la proportion est renversée pour les départements où, sept fois sur dix, la part du feu ne peut pas être faite et où l'incendie ne s'éteint que lorsqu'il ne lui reste plus rien à dévorer.

Insuffisance du personnel de secours, vétusté ou même absence de matériel perfectionné, inobservance des prescriptions légales les plus élémentaires, tout se réunit pour jeter une sorte de défi à la prévoyance des assurances; et, viennent des années comme celles qui nous occupent, la panique se met dans les rangs des porteurs de titres qui jugent imprudemment qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de liquider à tous prix leurs portefeuilles.

Pour obvier, dans la mesure du possible, à ces débâcles affolées, toutes les compagnies d'assurances-incendies devraient distribuer des primes d'encouragement aux communes les mieux outillées, comme personnel et comme matériel. Elles devraient solliciter du gouvernement l'autorisation de créer un ordre de mérite, dont les insignes seraient délivrés à ceux qui se seraient particulièrement signalés par leur courage contre le fléau.

Des pensions devraient, de plus, être offertes aux héros volontaires, qui auraient reçu des blessures graves en portant secours à leurs concitoyens.

Il ne faut pas oublier qu'un incendie étouffé dès ses débuts, c'est la réserve sociale augmentée, c'est le dividende annuel assuré.

En pareille circonstance une dépense intelligente, est un gain considérable. Nous

nous proposons d'ailleurs de revenir sur cette grosse question de la perfection obligatoire dans les appareils de secours. Nous avons voulu seulement dans ces lignes indiquer que c'est le manque de confiance dans l'efficacité des procédés de secours appliqués à l'incendie et dans l'étrangeté de la répression qu'il faut chercher la cause des nombreux ordres de vente qui sont survenus après des incendies plus nombreux que de coutume.

Ajoutons que pour nous il en sera de même aussi longtemps que les compagnies n'auront pas pris l'initiative de provoquer les réformes légales et les améliorations matérielles que nous venons d'énumérer.

SECONDE PROPOSITION

Création irréfléchie de nouvelles Compagnies d'assurances n'ayant que peu ou point de racines dans le public et l'introduction en France de sociétés étrangères sans garanties légales suffisantes.

Encore un sujet délicat. Il n'est point aisé, on le comprendra, de venir dire à beaucoup de jeunes compagnies qu'elles eussent été mieux inspirées en restant dans le néant, où plusieurs sont déjà retournées, non sans dommage pour la réputation du titre assurance. Cependant est-il contestable que certaines de nos jeunes compagnies se soient créées sans autre raison d'être que le besoin de leurs fondateurs de passer, de commis, directeurs? De réformes administratives; de facilités plus grandes accordées aux assurés; de principes nouveaux introduits dans la matière assurable, il était vraiment bien question! On était commis principal, ou inspecteur divisionnaire à 5,000 fr. par an, on montait une société dont on se nommait directeur avec 24,000 fr. de traitement, que fallait-il de plus! Un tel avait bien réussi à faire son émission, pourquoi tel autre ne réussirait-il pas?

De là, cette avalanche de papiers allant solliciter l'épargne et dépréciant, par l'abondance particulière, le titre assurance en général.

Puis les dividendes se faisant attendre malgré des promesses imprudentes, retour sur le marché et offre des porteurs décevoir, à n'importe quel cours, pourvu qu'un tranfert régulier les mette à l'abri de versements ultérieurs. Une pareille évolution ne peut s'effectuer sans atteindre quelque peu les voisins; et la dépréciation, en partie justifiée, des unes, rejaillit sur celles qui méritaient un sort meilleur.

Depuis lors, et par suite de l'éloignement momentané du public, plusieurs de ces compagnies n'ayant pu placer leurs titres et succombant sous le faix d'un portefeuille d'apport, ont, ou disparu, ou fusionné, soit entr'elles, faisant de trois morceaux médiocres, une pièce solide, soit avec de vieilles et solides maisons et la juxtaposition a servi, à celles qui pouvaient avoir une raison d'être, de moyen de rester sur la brèche.

Les sociétés étrangères, s'établissant dans notre pays en dehors des formes légales imposées à nos compatriotes, vinrent concourir à la baisse, d'une part par le peu de solidité dont un trop grand nombre firent preuve et d'autre part en jetant dans la circulation des titres libérés de 25, 50, 100 ou 250 fr.. On s'habitua à entendre dire ces chiffres, et le public incapable de discerner entre les divers degrés de garantie qui lui étaient offertes, arbitra des titres de 500 fr. contre même somme en titres à 25 fr. plus mobilisables et n'ayant plus à supporter d'appel de fonds.

La troisième cause de baisse ayant une grande connexité avec la présente nous y arrivons tout de suite.

TROISIÈME PROPOSITION

Majorations excessives dont les financiers ont accompagné soit l'émission des nouvelles sociétés, soit la cession au public d'anciens titres jusqu'alors peu répandus.

La création de nouvelles sociétés ou l'extension des anciennes aurait dû se faire au pair, et dans ce cas le public eut pu souscrire en connaissance de cause; mais il fallait gagner de l'argent très vite et pour ce faire, on eut recours à des majorations destinées à faire croire au petit capitaliste que si on lui demandait une prime pour le laisser entrer dans une affaire, c'est qu'elle était bonne et donnerait tout de suite des dividendes.

Le piège fut tendu, le souscripteur s'y laissa prendre; mais, lorsqu'il vit que les cours baissaient par suite des réalisations de la spéculation syndicale, il prit peur et intima l'ordre aux courtiers de vendre, même au-dessous du pair, et nous avons vu

de la sorte, tels ou tels titres qui, à l'émission, avaient fait une prime énorme, descendre à des taux ridicules de faiblesse. sans que pour cela la situation des compagnies visées en soit devenue le moins du monde dangereuse ou même compromise.

Les financiers avaient exagéré la prime de confiance, le public exagéra les ordres de défiance, et, l'atonie du marché aidant, toutes les valeurs majorées furent entraînées dans la débacle.

QUATRIÈME PROPOSITION

Concurrence mal entendue des Compagnies entre elles, et par suite l'augmentation désastreuse des primes accordées aux courtiers d'assurances.

Nous voici de nouveau sur un terrain brûlant. Cependant c'est moins que jamais le moment de farder la vérité, d'autant que nous sommes de ceux qui avons toujours protesté contre la guerre ruineuse que se font les compagnies d'assurances. Guerre dont les victimes devront être les actionnaires, parce que les dividendes diminueront d'importance, en raison directe de la durée de la lutte.

Défenseur né des assurés, nous ne saurions non plus rester indifférents au débat et nous pouvons nous écrier avec Camille :

Lorsqu'entre ses rivaux je vois la guerre ouverte, Je crains notre victoire autant que notre perte.

Aussi longtemps que la concurrence fut émulative et eut pour but de susciter et de faciliter au plus grand nombre l'accession aux bienfaits de l'assurance, la concurrence a été une cause de progrès et méritait d'être encouragée. Lorsqu'elle prit pour objectif l'abaissement des tarifs et que les réductions profitèrent aux assurés, la concurrence était encore la bienvenue. Mais l'usage des réductions ne devait pas tarder à dégénérer en abus et le public fut bientôt sollicité d'apposer sa signature au bas de polices dans lesquelles la prime à payer et les risques à courir n'avaient plus entre eux d'équitable proportion.

Nous savons telle compagnie qui ne craignit point, pour se constituer rapidement un gros portefeuille, d'assurer une scierie mécanique à cinq du mille! Et cet exemple n'est pas le seul que nous pourrions faire connaître. Quel avenir pouvait être réservé aux actionnaires d'une compagnie dont les intérêts sociaux sont si légèrement défendus?

Cependant, si funestes que puissent être ces errements, et quelque défiance que leur divulgation puisse jeter dans le public, ce n'est encore que le moindre mal causé par la concurrence subversive que se font les compagnies. Si grand risque qu'il y ait à garantir à bas prix, il reste au moins l'espérance que les sinistres épargneront les immeubles dangereux, tandis que le fléau de l'augmentation des primes abandonnées aux courtiers ne peut jamais être conjuré.

Les primes non encaissées sont à jamais perdues pour les compagnies d'assurances, et si l'on réfléchit que ces primes, qui n'étaient jadis que d'une demi année, montent souvent actuellement jusqu'à trois années, on recule effrayé devant le gouffre ouvert, sous les pas des compagnies, par des administrateurs obsédés par la pensée de présenter aux actionnaires un gros portefeuille à tout prix!

Ce que nous en disons peut aisément être démontré.

Les statistiques officielles constatent qu'à Paris, la moyenne des polices, bien que signées pour dix ans, n'ont pas une durée de plus de soixante-dix-huit mois, soit six ans et demi, il s'ensuit donc que le courtier ayant prélevé trois années d'avance à titre de prime, il ne reste à la compagnie assureur que trois annuités à peine pour faire face aux sinistres prévus, couvrir ses frais généraux, distribuer des dividendes à ses actionnaires et constituer un fonds de réserve en vue des années exceptionnellement calamiteuses. Or, nous le disons hautement, le problème ainsi posé est insoluble, et pas une compagnie, si solidement assise qu'elle puisse être, ne peut prospérer dans des conditions économiques aussi désastreuses.

Ces faits, parvenus à la connaissance du public souscripteur et commentés au lendemain des années ruineuses de 1880 et 1881, devaient produire et ont produit un découragement fort compréhensible chez les porteurs de titres, découragement qui s'est produit par des offres abondantes et répétées qui ne trouvaient pas de contre partie sur le marché des assurances.

CINQUIÈME PROPOSITION

Epidémie de spéculation qui s'était abattue sur notre malheureux pays et qui poussait les notables à engager à tort et à travers le produit de leur épargne.

Sur ce point nous pourrions être bref. Les spéculateurs ont joué sur les valeurs d'assurances comme ils ont joué sur les fonds publics, sur l'Union générale, et en un mot sur toutes les valeurs de la place sans se préoccuper le moins du monde du degré de solidité qu'offrait l'objet de leur spéculation.

On ne voyait plus ce que devait rapporter annuellement tel ou tel titre, mais seulement les chances qu'il avait de monter ou de baisser d'une liquidation à l'autre.

D'achats en vue de placement il n'était plus question. Et c'est ainsi qu'après avoir porté à des cours étrangement élevés les valeurs d'assurances, la spéculation les a précipité à des cours ridicules de modicité.

Malheureusement le gros public, qui ne peut discerner comme nous les divers éléments perturbateurs du marché, a jugé que puisque les assurances tombaient c'est qu'elles ne valaient plus rien et la défiance de quelques-uns est devenue la règle de conduite de la majorité des petits capitalistes.

SIXIÈME PROPOSITION

Les suites funestes du Krach ont été nécessairement ressenties même par ceux-là qui s'étaient tenus soigneusement éloignés de toute spéculation.

De même que les paisibles habitants d'un village reçoivent trop souvent les éclaboussures de la bataille qui se livre auprès d'eux, de même les porteurs raisonnables ont été atteints par le Krach et en ont ressenti les effets.

Avant la débacle, des fortunes colossales semblaient édifiées solidement et avaient donné naissance à des transactions industrielles immobilières et commerciales fort nombreuses; des crédits peut-être imprudents, mais que l'espoir d'un gain élevé semblaient justifier avaient été ouverts parmi de bonnes familles qui avaient fini par croire à la persistance de la hausse générale. Joignez à ces victimes de l'éloignement, les bonnes et honorables personnalités que le bruit de l'or avait fini par halluciner et qui prirent place dans la ronde infernale, et il sera facile de comprendre comment au lendemain du désastre, les bons portefeuilles se déversaient comme par enchantement sur le marché subissant la loi des acheteurs dont les offres s'amointrissaient en raison directe d'ordres de ventes écrasant le marché sous le poids de réalisations ordonnées par le spectre de la faillite.

Nous avons terminé l'analyse sommaire des causes qui pesèrent si douloureusement sur les valeurs d'assurances pendant l'année qui vient de s'écouler. Chacun des points par nous soulevés exigerait des développements qui excéderaient de beaucoup les limites que nous avons assigné à cette étude.

Nous espérons cependant avoir été assez clair pour qu'il nous soit permis de présenter nos conclusions.

CONCLUSIONS

Dégagé, comme nous l'avons fait de tout inconnu, le problème est désormais bien simple à résoudre et nous ne doutons pas que le lecteur n'ait déjà pressenti notre solution.

Nous dirons donc aux compagnies d'assurances :

Évitez de tomber à nouveau dans les pièges financiers qui seront tendus sous vos pas, et surtout, sans supprimer entre vous la concurrence émulative, veillez avec un soin jaloux à ce que vos tarifs soient en rapports constants avec la nature des risques et surtout, coupez court à l'abus des remises aux courtiers, car c'est là le ver rongeur qui vous ferait infailliblement périr.

Que votre syndicat étudie sérieusement la question et ne craignez point de voir des nouvelles compagnies surgir sur la place à la faveur des grosses remises et des faibles tarifs. Ce n'est point à l'homme vigoureux à prendre souci de la naissance d'un être débile fatalement condamné à périr au printemps de sa vie.

Aux actionnaires nous dirons aussi : Cessez de vous préoccuper des mouvements imprimés par la spéculation aux valeurs d'assurances, ce n'est pas sur des cours cotés plus ou moins sincèrement que vous devez régler votre conduite. C'est sur les résultats acquis par une administration sagement conduite que vous devez préjuger de l'avenir réservé à vos capitaux.

S'il vous faut des exemples, examinez les cours actuellement pratiqués sur le meilleur de nos établissements financiers et vous verrez que le Crédit foncier auquel ses dividendes assignent le cours de 1800 f. est offert à 1,300 fr. par la spéculation baissière quand même.

Noubliez point surtout que par suite de la pernicieuse méthode des trois années de remise, ce n'est le plus souvent qu'à partir de la quatrième année qu'une Compagnie d'assurances peut commencer à récompenser la fidélité de ses actionnaires.

Gardez vos titres, pas de panique !!!

Les renseignements qui nous parviennent de tous côtés, nous font prévoir que l'année 1882 devra prendre rang parmi les plus bénignes de la dernière moitié du dix-neuvième siècle et que les cours ne vont pas tarder à se relever. Que ceux qui veulent bien nous lire mettent à profit nos avis, qu'ils se hâtent de regarnir leurs portefeuilles de bonnes valeurs d'assurances, dont il se sont trop légèrement dessaisi et désormais, instruits par une expérience coûteuse, qu'ils n'oublient jamais qu'à côté de la Rente française, du Crédit foncier et de la Banque de France il n'est pas de titres qui puissent être comparés aux valeurs d'assurances françaises.

PLACEMENT SÉRIEUX

Plus-value certaine

A VENDRE à 15 minutes de la gare de Gagny et 10 minutes de la Marne, au bas du plateau d'Avron,

TERRAINS

de toutes contenances

depuis 1 fr. 25 le mètre jusqu'à 3 fr. FACILITÉS DE PAIEMENT

Terre de jardin première qualité. Jamais d'inondations à redouter.

S'adresser à Diogène tous les jours de 3 heures à 5 heures, excepté le dimanche.

Communications Financières

Grâce à l'indisposition de M. Duclerc, qui renvoie aux Calendes Grecques la discussion du projet de loi contre les prétendants, la Haute Banque daigne accorder une trêve au marché et nos rentes remontent aussitôt.

Hier, nos fonds d'Etat clôturaient ainsi : 300, 78.05. Amortissable, 79.00. 500, 114.90.

Banque de France. — La Banque de France est à 5,200 fr.

Le bilan hebdomadaire de la Banque que l'on vient d'afficher, est plus satisfaisant que celui de samedi dernier. Voici les principales différences qu'il constate sur celui de la semaine dernière.

L'encaisse or a augmenté de 4,870,000 fr.; les comptes courants du Trésor, de 13,072,000 fr.; les comptes courants particuliers se sont accrus de 35,095,000 fr.

Au chapitre des diminutions, le portefeuille figure pour un total de 26,250,000 fr., et la circulation pour un chiffre de 40,250,000 fr. Les avances n'ont diminué que de 835,000 fr. L'encaisse argent est stationnaire.

Les bénéfices de la semaine ont été de 600,000 francs seulement.

Crédit Foncier de France. — Le total des prêts consentis cette semaine par le Crédit foncier s'est élevé à 7,880,000 fr. C'est hier qu'a eu lieu son émission d'obligations foncières qui a été couverte et au delà.

Ce sont surtout les capitaux de placement qui ont apporté à l'emprunt le concours le plus large et le plus actif; cela équivaut à dire que cette valeur va se trouver aussitôt classée et dès lors appelée à une hausse sérieuse.

Le succès de cette émission, malgré les diverses crises qui ont sévi sur le marché, et en particulier la dernière, qui a éclaté au moment même où l'épargne était sollicitée, prouve que le crédit de cette Société est au-dessus de toute éventualité.

Crédit Lyonnais se tient de plus en plus fermement sur le cours de 560 fr.

Comptoir d'Escompte. — En hausse légère, à 980.

Banque de Paris. — Remontée à 925.

Banque d'Escompte. — Fléchit à 513 après 512 pour coter lundi 522.50

Société Générale. — 568.75 après 565.

Banque Parisienne. --- Remonte hardiment à 400, a des tendances à toucher 500 sous peu.

AVIS D'ADJUDICATIONS.

Le samedi, 10 février, à l'Hôtel de l'Intendance, 31, cours du Midi, il sera procédé à 1 h. 1/2 de l'après-midi, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

3,500 quint. mét. de Blé dur.	—	tendre.
800	—	Riz.
100	—	Haricots.
75	—	Sel.
100	—	

Le même jour et au même lieu, à 2 h., il sera procédé à l'adjudication de :

3,000 quint. mét. de Foin.	—	Luzerne.
900	—	Paille de froment.
3,500	—	Paille de seigle.
200	—	Avoine.
4,500	—	

Le tout à livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le changement du local des adjudications pour l'armée, qui auront lieu cours du Midi, 31, et non à l'Hôtel-de-Ville.

MARCHÉ DE PARIS

Paris, 3 février 1883.

BLÉS. — Les offres de la culture sont relativement restreintes, et malgré cela, la vente n'est guère plus facile que mercredi dernier; c'est même avec peine que l'on obtient les mêmes prix. Il faut voir la cause de cette mévente dans le retour du beau temps qui rend les acheteurs plus réservés et aussi dans la baisse des farines de commerce. On a payé les blés roux de 24 à 25,50, et les blés blancs de 26 à 26,50 les 100 kil., en gare d'arrivée.

FARINES. — Les affaires sont peu nombreuses. Les prix ne varient pas.

159 k. 100 k.

Marque de Corbeil, 61 fr.
 Marques de choix. 61 à 64 38 85 à 40 76
 Bonnes marques. 58 à 59 36 94 à 36 8
 Marques ordin. 56 à 57 35 66 à 36 30

Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco, au domicile des acheteurs comptant avec 1/2 0/0 d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

AVOINES. — Nous n'avons pas d'amélioration à noter aujourd'hui; cependant les cours se maintiennent sans changement sur la semaine dernière. Après la baisse faite récemment c'est peut-être un indice de reprise prochaine. Les belles avoines de Brie par extra se vendent de 18 25 à 18 75. Les Centre et les Beauce noires valent 18 25 en premier choix, et 17 50 en sortes courantes.

Les avoines de Suède valent de 17 50 à 17 75 les 100 kilos.

Voici les cours :

Avoines 1^{er} choix détail 18 50 à 18 75
 — gros 18 50 à 18 25
 — noires 1^{re} qualité 18 .. à 17 75
 — ordinaires 17 75 à 17 50
 — grises de Beauce 17 .. à 16 75
 — noires — 17 75 à 17 50
 — grises d'hiver C^{re} 17 .. à 17 25
 — de printemps 17 .. à 16 75
 — de Suède 17 75 à 17 50

MAÏS. — Les offres sont nombreuses en provenances de la Plata. La vente est assez lente aux prix de mercredi dernier, soit 18 75 à 19 fr. les 100 kilos.

SARRASINS. — Affaires peu nombreuses et pas de changements dans les prix cotés 16 les 100 kilos.

SEIGLES. — Les affaires sont calmes, l'étranger ne demande rien et le marché de Paris est en baisse, les cours varient de 15,05 à 15,75 les cent kilog. en gare d'arrivée.

ESOURGEONS. — Les prix sont sans changement. Il y a acheteurs à 18 fr. les 100 kilos nets gare d'arrivée, on attend des bateaux pour pouvoir charger.

ORGE. — Les offres ne sont pas abondantes les belles sortes conservent de pleins prix et sont même en hausse de 25 centimes; les cours s'établissent entre 18 et 20.50 les 100 kilos nets gare d'arrivée.

REVUE HEBDOMADAIRE

BLÉS. — La température a été sèche et froide durant les premiers jours de la semaine. Puis la neige est tombée assez abondamment, et l'atmosphère s'est un peu radoucie. Ce temps est en résumé favorable aux blés en terre.

Nos marchés de province sont pour la plupart, très bien garnis. La culture paraît désireuse de réaliser, et surtout, ses blés inférieurs. La tendance paraît généralement calme; les bons blés se soutiennent, mais les qualités inférieures sont de défaite très laborieuse, et le plus souvent il faut consentir 0.25 à 0.50 de baisse. La meunerie a traité quelques affaires pour ses besoins courants, mais celles-ci n'ont pas eu toute l'importance sur laquelle on avait compté avec l'abaissement des cours d'eau. Il est vrai qu'il y a eu dans l'intérieur, un mouvement assez considérable de blés étrangers des ports.

Comme suite à notre revue du 5 janvier, nous relatons, d'après les documents des Douanes, que nous avons importé pendant la deuxième quinzaine de décembre 671.344 hect. qui, additionnés aux chiffres de l'importation du 1^{er} août au 15 décembre. 6.864,784 —

en élèvent le total au 31 décembre à 7,536,128 —
 Contre en 1881-82. 6,157,258 —
 Contre en 1880-81. 10,413,300 —
 Contre en 1879-80. 12,764,577 —
 Contre en 1878-79. 12,526,970 —

A notre halle mercredi, les transactions ont été limitées. La meunerie est réservée dans ses achats. Nous n'avons pas grand changement à signaler, attendu que si les mauvais blés sont restés faibles, les bonnes qualités et les sortes exotiques ont été fermement tenues.

Le blé de terme, ferme lundi, a perdu quelques centimes sur les avis de l'étranger, relatant un peu de lourdeur. La spéculation témoigne d'une certaine confiance dans l'avenir, les prix n'offrant pas grand risque.

En Angleterre, les dispositions très fermes au début de la semaine sont calmes en clôture. Le commerce est timoré, en raison des existences relâchées sur la plupart des grandes places de l'étranger. — Les marchés de l'intérieur sont également moins fermes, et les achats plus faciles.

Les quantités de blés en mer, s'élevaient aux dernières dates :
 En destination de l'Angleterre à 5,887,000 hect.
 En destination du Continent à 1,067,200 —

Ensemble pour l'Europe 6,954,200 hect.
 contre la semaine précédente 7,264,500 hect.
 contre l'année dernière. 10,570,500 —

Différence en moins pour cette année 3,616,300 hect.

Les quantités de farines en mer s'élevaient :
 En destination de l'Angleterre à 371,000 quint.
 En destination du Continent à 700 —

Total pour l'Europe. 371,700 quint.
 contre l'année dernière 263,500 —
 soit en plus pour celle-ci 108,200 quint.

Les exportations des États-Unis dans la semaine du 13 au 20 janvier ont été :
 Sur la France de 66,700 hect.
 — l'Angleterre de 487,200 —
 — autres ports du Continent de 78,300 —
 Soit au total 632,200 hect.

contre l'année dernière 575,600 —
 soit en plus p. cette année 56,600 hect.
 Les marchés étrangers signalent peu de changements avec une tendance généralement plus calme.

Voici les cours du froment Red-Winter n° 2 à New-York, à une semaine d'intervalle :

26 janvier.	19 janvier.
Janvier 1 d. 15 »/» cents	1 d. 14 3/4
Février 1 » 15 »/»	1 » 15 1/4
Mars 1 » 17 1/4	1 » 17 3/4

Les stocks visibles aux États-Unis ont augmenté cette semaine de 143.850 hect. L'année dernière, les stocks avaient diminué de 51,800 hect. En voici le relevé aux dates suivantes :

1883 20 janvier	7,630,000 hectol.
1883 18 —	7,476,150 —
1882 26 —	6,062,700 —
1881 27 —	6,083,700 —
1880 31 —	10,762,500 —
1879 25 —	6,868,750 —

FARINES 9 MARQUES. — La semaine a débuté faible; la lourdeur a affecté plus particulièrement le livrable. L'attention de la place paraît concentrée sur le courant du mois, dont les fluctuations, pour n'être pas importantes, sont cependant très fréquentes. On a arrêté passablement de filières, mais, au fur et à mesure, notre gros détenteur les remplaçait et en augmentait même le chiffre.

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 36-38.

CONTENTIEUX LYONNAIS

9, RUE DE LA MARTINIÈRE, LYON

AGENCE de RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX & d'AFFAIRES LITIGIEUSES Sur la France et l'étranger.

Spécialement recommandée au commerce et à l'industrie par une grande quantité de sociétés financières de France et de l'Europe.

TARIF DES RENSEIGNEMENTS	TARIF DES RECouvreMENTS
N° 1 25 bulletins fr. 32.50	N° 1. Sur Lyon 50
N° 2 50 id. 60	N° 2. Sur France 60
N° 3 100 id. 100	N° 3. Sur Corse et Algérie 100
N° 4 200 id. 140	N° 4. Sur l'étranger 150
N° 5 300 id. 200	N° 5. Aux risques et péris de l'agence 500

Un seul renseignement sur la France, 2 fr.; sur l'étranger, 8 fr.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

ABRÉVIATIONS : N nominal. — M manque. — S. C. sans cours. | Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Lyon, le 2 février 1883.

GRAINS ET FARINES	ACQUITTÉ	GRAINS ET FARINES	ACQUITTÉ	GRAINS ET FARINES	ACQUITTÉ
Blé de pays les 100 kil.	24 50	Café Java jaune les 100 kil.	340	Zinc laminé autres marques les 100 kil.	53
— de Russie id.	25 50	— Dénérari id.	340	Fer en barres, au coals 1 ^{re} classe id.	23
— d'Amérique id.	26 50	— Gayra gragé id.	335	Sablonerie (poterie) id.	30
— d'Algérie tendre id.	M	— non gragé id.	300	Mercur id.	480
— dur id.	25 50	— Saint-Domingue id.	275	DRUGUERE POUR TEINTURE ET IMPRESSION	
Seigle id.	15	— Gonaives id.	300	Acétate de plomb les 100 kil.	85
Orge de brasserie id.	20 50	— Guadeloupe habitant id.	385	Acide acétique des arts 40 % id.	40
— de mouture id.	17	— bonifieur id.	405	— cristallisable id.	44
Avoine id.	16 85	— Moka Zanzibar Aden id.	140	— chlorhydrique id.	8
Foin id.	11	— Porto-Rico id.	345	— nitrique, 36 degrés id.	42
Farine de commerce 1 ^{re} les 100 kil.	43	— Macarabo foulée d'Aléssandria id.	M	— sulfurique, 60 degrés id.	15
— 2 ^e id.	39 50	CACAO		— tartrique id.	435
— de boulangerie 1 ^{re} id.	50	Cacao Maragnan les 100 kil.	310	— citrique id.	500
— 2 ^e id.	42	— Caraque id.	350	Alun épuré id.	25
— de Hollande id.	43	— Puerto-Cabello id.	560	— ordinaire id.	20
— de l'Inde id.	38 50	— Gayaquil id.	275	Ammoniaque incol., 22 degrés id.	54
— du Piémont vécom id.	38 50	— Trinité id.	M	— ambre id.	50
— glacé A id.	39 50	— Martinique id.	275	Bois Campêche-Laguna id.	21 75
— glacé AA id.	45	POIVRES		— Tusan id.	M
— de Suède id.	46 50	Poivre lourd Alépy les 100 kil.	385	— Centre-Amérique id.	22
— de Hollande id.	46 50	— Malabar id.	M	— Fustel id.	21
— de Russie id.	46 50	— Blanc id.	485	— d'Ébene id.	M
— de Suède id.	46 50	SUIFS		Cachou jaune id.	68
— de Hollande id.	46 50	Huile de coco les 100 kil.	94	— brun id.	90
— de Russie id.	46 50	Huile de Palme id.	88	Chlorure de chaux 100 degrés id.	20
— de Suède id.	46 50	Suif fondu (sans fat) id.	104	Chromate rouge id.	100
— de Hollande id.	46 50	— oléine id.	76	Cochénille Zacatille le kil.	sc
— de Russie id.	46 50	Glycérine blonde, 28 degrés id.	180	— Canaries grises id.	sc
— de Suède id.	46 50	— 30 degrés id.	260	Crème de tartre les 100 kil.	335
— de Hollande id.	46 50	— rectifiée id.	220	Gristaux de tartre id.	310
— de Russie id.	46 50	HUILES MINÉRALES		— de soude id.	11
— de Suède id.	46 50	Huile de pétrole l'hectolitre.	47	Gurcum Bengale, en racine id.	18
— de Hollande id.	46 50	— de schiste id.	34	Dividivi id.	32
— de Russie id.	46 50	Essence minérale id.	47	Essence de térébenthine id.	115
— de Suède id.	46 50	HUILES, SAVONS, BOUGIES		Extrait de châtaignier, 20 degrés id.	17
— de Hollande id.	46 50	Huile d'olive surfine d'Italie les 100 kil.	185	Galles de Chine et Japon id.	215
— de Russie id.	46 50	— Bari AA id.	180	— verte et Noire id.	105
— de Suède id.	46 50	— Fine Sicile id.	140	Gomme Sénégal, en sortes id.	120
— de Hollande id.	46 50	— commune lampante id.	105	— arabique id.	120
— de Russie id.	46 50	— de noix id.	185	— adragante id.	375
— de Suède id.	46 50	— d'arachide surfine id.	140	Indigo Bengale le kil.	20
— de Hollande id.	46 50	— de sésame surfine id.	110	Jus de citron les 100 kil.	23
— de Russie id.	46 50	— à brûler id.	75	Méthylène à 95 degrés id.	100
— de Suède id.	46 50	— de ravinon épurée id.	70	Prussiate jaune le kil.	2 60
— de Hollande id.	46 50	— de lin id.	71	Pyrognite de fer id.	11
— de Russie id.	46 50	— de chaux à bouche id.	95	Résine blonde les 100 kil.	21
— de Suède id.	46 50	— de colza brute indigène id.	89	Rocou Cayenne id.	360
— de Hollande id.	46 50	— épurée indigène id.	94	Sel de soude, 80 degrés id.	25
— de Russie id.	46 50	Savon Marseille 1 ^{re} q. p. teinture id.	70	— d'aman id.	105
— de Suède id.	46 50	— pulvé id.	60	Soufre en caçons id.	22
— de Hollande id.	46 50	— bleu pâle, moyen ferme id.	55	— sublimé id.	25 50
— de Russie id.	46 50	— moyen id.	51	Sumac Sicile id.	36
— de Suède id.	46 50	— d'olive 1 ^{re} qualité id.	64	Sulfate d'alumine id.	20
— de Hollande id.	46 50	— marbre id.	54	— de soufre id.	68
— de Russie id.	46 50	Stéarins id.	150	— de fer le kil.	7 50
— de Suède id.	46 50	Bougies 1 ^{re} qualité, le paquet de 500 gr. net.	83	Solvay id.	10
— de Hollande id.	46 50	METAUX		Sels de soude à l'ammoniaque id.	22
— de Russie id.	46 50	Cuivre en lingot Chili affiné les 100 kil.	185	SPIRITUEUX	
— de Suède id.	46 50	— en planche rouge id.	202 50	Épiti 3/8 Béziers à 86 degrés l'hectolitre.	110
— de Hollande id.	46 50	— jaune id.	185	— de Marc id.	100
— de Russie id.	46 50	Étain Banca id.	265	— Nord fin à 93 degrés id.	61
— de Suède id.	46 50	— Billiton id.	262 50	— extra-fine à 95 degrés id.	63
— de Hollande id.	46 50	Plomb dur, 1 ^{re} fusion id.	36	— de grains id.	75
— de Russie id.	46 50	— d'œuvre, tuyaux et feuille id.	40	— mauvais goût id.	58
— de Suède id.	46 50	Zinc rétiné, 2 ^e fusion id.	39	ENTREPOT	
— de Hollande id.	46 50	— laminé en feuilles Vieille-Montagne id.	57		